



MAI-MAGANA



«Coordination de la société civile d'Arlit»
Niger

INDUSTRIES EXTRACTIVES : Uranium, bonheur ou malheur des peuples ?

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE MIEUX-ETRE (Aghirin'man)

«Sponsorisé par la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung de la RFA. Ces publications, ou extraits, peuvent être utilisés par autrui gratuitement à condition qu'elles fassent référence à la publication d'origine». «Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité exclusive d'Aghirin'man et ne reflète pas nécessairement la position de RSL»

N°009 -Juin 2019

«L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures» (constitution du Niger).

La fermeture de la COMINAK filiale d'ORANO (ex AREVA), les Nigériens vont faire le sale boulot ?



Page 3

Déclaration de la société civile d'Arlit: le balayage avant la fermeture
«C'est la pauvreté qui oblige à réclamer une vieille dette ?»

Page 8

La Tour du pétrole plus haute que la maison de l'uranium !

Page 24



Un demi-siècle d'une aventure et d'une expérience minière au Niger à travers l'exploitation de l'uranium ! Et voilà que dans cette deuxième moitié du siècle, l'autre aventure cette fois obligatoire de la fermeture de ces mines d'uranium du nord Niger se pointe à l'horizon. Le géant du nucléaire français ORANO (ex AREVA) a une grande expérience dans ce domaine. D'ailleurs il en avait pour l'ouverture et l'exploitation. En effet, après une longue période (50 ans) toutes les mines d'uranium de France ont été fermées.

A la première phase de l'aventure minière au Niger dans les années 1969, nous n'avions aucune expérience, nous avons crus au « deuxième Paris » pour Arlit et beaucoup de merveilles pour le reste du Niger. Le résultat est là devant nous, chacun va de son commentaire, chacun va de son constat et beaucoup d'interrogations : Le boom, la route, les redevances minières, la radioactivité, les maladies, la pollution durable, les accords stratégiques, la maison de l'uranium, le gagnant – gagnant, le mythe, l'exploitation minière au Niger : bonheur ou malheur d'un peuple ?

La deuxième phase qui se profile à l'horizon, celle de la fermeture des mines d'Arlit, suscite en nous des cauchemars et peut-être cela nous servira pour éviter de cautionner aveuglement. Les expériences malheureuses que nous connaissons au Niger sont celles de la fermeture de la mine d'uranium de la SOMINA à Azelik (Ingall region

d'Agadez) opérées presque nuitamment et celle de la mine d'Imouraren (Dannat région d'Agadez) suspendue, reportée voir sine-die.

Mai-Magana consacre encore une fois un large espace sur le début de cette aventure depuis la contradiction d'ouvrir une mine par GOVIEX à Madaouela (Arlit) dans « fouiller dans l'histoire pour préparer l'avenir ». Notamment cette grande supercherie qui consistera à fermer la COMINAK (sous prétexte principal qu'il n'y a plus d'uranium) et à ouvrir une autre mine pour l'entreprise GOVIEX à moins d'une dizaine de km. D'autres articles consacrés à la nouvelle société GOVIEX (son historique, son évolution et son implantation au Niger, les différentes péripéties qui ont marqués son arrivée sur les terres d'Arlit, les audiences publiques à la limite de l'irrégularité pour obtenir la conformité environnementale et l'autorisation d'exploitation) seront traités. Notre journal consacre une page à la construction à Niamey (plus haute que la Maison de l'uranium) comme pour dire ironiquement que le pétrole vaut mieux que l'uranium, nous consacrerons également une page à la déclaration de la société civile d'Arlit qui s'interroge sur le bien-fondé des arguments et des raisons de la fermeture de la COMINAK. Et enfin plein feu sur l'interview de notre ami Nahoum Keita, d'une association du Mali qui mène le même combat autour de l'exploitation des ressources naturelles. Bonne lecture à tous pour le 10^{ème} numéro de Mai-Magana.



La fermeture de la COMINAK filiale d'ORANO (ex AREVA), les Nigériens vont faire le sale boulot ?



45 ans après sa création, la Compagnie Minière d'Akouta va inéluctablement vers sa fermeture c'est dire la cessation des activités d'exploitation d'uranium dans la commune urbaine d'Arlit, département d'Arlit, région d'Agadez, République du Niger. Dans notre précédente édition du journal MAI-MAGANA, nous avons publié cette lettre des syndicalistes qui voulaient rencontrer le Président de l'assemblée nationale du Niger à ce sujet, puis une grève de cinq jours des travailleurs de la COMINAK pour des raisons pécuniaires et une annonce du ministre d'Etat Bazoum Mohamed « nous envisageons la fermeture de la COMINAK...L'uranium ne rapporte

pas grand-chose au Niger ; c'est un mythe pour l'économie du Niger ». Mais avant il faut rappeler en 2014 un accord dit « accord stratégique » dit « gagnant-gagnant » est intervenu après des longues et difficiles négociations entre le Niger et AREVA (devenu ORANO aujourd'hui). L'accord prévoyait entre autres la nomination des directeurs généraux nigériens à la tête des deux principales filiales d'ORANO au Niger, le financement à hauteur de 60 milliards de FCFA de la route Tahoua-Arlit (RTA), la mise en place d'un stock d'uranium (environ 150 tonnes par an) pour financer le réaménagement ou la réhabilitation des sites en fin de production, sans compter la frayeur d'ORANO vis à vis des



revendications de la société civile nigérienne sur l'application de la loi minière de 2006.

Nominations des directeurs généraux nigériens, la trahison ou l'incapacité ?

De la nomination des directeurs généraux, les compatriotes Moussa Souley (formation scientifique de base à la Faculté des Sciences de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, que j'ai complétée au plan technique à Montréal au Canada dans le domaine du Génie Minier. Mon 1er poste d'Ingénieur, je l'ai occupé au sein du Groupe Minier Noranda au Québec avant de rentrer au Pays où, après un passage à l'EMIG comme encadreur, j'ai rejoint COMINAK en Janvier 1991. J'y ai évolué jusqu'en fin 2002, puis j'ai poursuivi ma carrière à Paris au siège du Groupe AREVA) et Abdoulaye Issa (j'ai commencé à travailler à l'ONAREM où, je suis resté pendant trois (3) ans avant de passer à la SOMAÏR en tant que responsable de l'usine de traitement de minerais. Ensuite, dans le cadre de la mobilité au sein du groupe AREVA, j'ai été affecté au Canada où, j'ai occupé différentes fonctions d'ingénieur. Par la suite, je suis revenu au Niger pour travailler à la SOMAÏR en qualité de directeur des Exploitation de 2005 à 2008 à Arlit. Après avoir passé trois ans au Niger, je suis retourné à AREVA Ressources Inc au Canada pour occuper les fonctions ; de directeur de l'ingénierie, puis directeur des projets usine. Ensuite en 2013, j'ai été affecté au niveau du siège du groupe AREVA à Paris pour occuper le poste du directeur de la performance et du progrès continu pour l'ensemble des activités minières d'AREVA. J'avais la charge de contrôler la performance industrielle de l'ensemble des activités minières du groupe. Vu mon parcours, je dois dire que, je me considère comme un pur produit de la SOMAÏR, qui m'a donné l'opportunité d'acquérir mes premières expériences d'ingénieur et de manager). Collaborateurs d'ORANO dans toute leur carrière minière, furent nommés DG des deux sociétés (COMINAK et SOMAIR). A première vue, on peut croire que c'est la fin du cycle de la nigerisation à 99% dans les sociétés minières filiales d'ORANO au Niger. Finalement n'est-on pas tenté de croire que cette nomination n'est pas le pourcent à ne pas demander ? Et le Niger sera puni.

Les directeur généraux nigériens bouclier humain, condamné à échouer ?

Dans interview accordée au journaliste Seini

Seydou Zakaria (« Quelles sont vos ambitions et attentes pour bien mener votre mission à la tête de la Direction de COMINAK ? ») en 2016 au lendemain de sa nomination tant DG de la COMINAK, Monsieur Moussa Souley disait : « Mes ambitions découlent de tout ce que j'ai dit ci-dessus. J'aurai réussi si :

- nos résultats en matière de santé et sécurité au travail, la gestion de notre empreinte environnementale, nos coûts de production et nos résultats financiers continuent à s'améliorer
- chaque employé de COMINAK s'identifie à la compagnie et se comporte en acteur engagé et solidaire de son équipe dans la poursuite des objectifs donnés, dans une démarche de développement des compétences indispensables à la conduite de nos activités ;
- les bases industrielles de la compagnie sont préservées avec un niveau d'investissement permettant le renouvellement des ressources et le maintien de l'outil de production;
- la compagnie continue à produire avec les retombées prévues pour l'Etat, les actionnaires et les autres parties prenantes à ses activités ; je pense en particulier aux retombées sociales sur la région d'Arlit. Tout ceci n'est faisable que dans un climat sain dans les relations avec les différents partenaires, chose que je m'efforcerais d'entretenir.

»
En tout cas la suite tout le monde la connaît la feuille de route imposée aux « DG nigériens » : suspension des activités de la mine d'Imouraren avec le licenciement des milliers des travailleurs, licenciement des milliers des travailleurs à la SOMAIR , baisse de production de 50% à la COMINAK et 40 % à la SOMAIR , baisse des prix de l'uranium nigérien de 73 000 FCFA à 45 000FCFA (40%) , la diminution des fonds de développement durable alloués par les filiales d'ORANO au Niger aux départements d'Arlit et Iférouane, qui passent de 500 millions à 310 millions (40%).

Tripatouillage pour obtenir l'adhésion de tous ?

Cette note de la direction de la COMINAK qui confirme d'état d'avancement des préparatifs de fin de vie de la COMMINAK (Akouta).





Compagnie miniere d'Akouta

Akouta ,le 2 mai 2019

A

Monsieur le Prefet d'Arlit

Objet : Etude sur les impact societaux à la fin de vie de la COMINAK.

Monsieur le Prefet,

Le conseil d'administration de la COMINAK en date du 19 septembre 2018 a demandé la réalisation de l'avant projet détaillé du reamenagement du site(APDS) Akouta.

L'objet de cette étude est de préciser l'avant projet sommaire conduit sur la période de 2016-2017, validé en 2018 ,par l'administration, en détaillant les hypothèses techniques et sociales retenues ainsi que leurs chiffrages. Et surtout compléter le travail par une étude d'impacts sociaux à la fin de vie.

Ce dernier volet comporte des aspects directs au périmetre de la COMINAK mais également des impacts au-delà, sur la commune et le département d'Arlit, la région d'Agadez et meme sur le pays.

A cet effet, il est apparu nécessaire, au-delà d'une simple réflexion technique, d'aller recueillir la perception de ces impacts auprès des personnes de divers horizons, responsables politiques, élus, administrations, associations, ONG ,représentations du personnel, ect..afin d'avoir une cartographie complète de ce que les uns et les autres appréhendent.

C'est dans ce cadre que nous lancons une enquete auprès des personnes et structures dont la listes est jointe à ce courrier.

Cette étude sous forme d'entretiens cours sera conduite par une équipe de la COMINAK avec l'appui d'ORANO Mining du 07 au 09 mai 2019 pour Arlit. Ce travail fera l'objet syntheses qui sera intégré au rapport de l'APD.

Nous vous prions de bien vouloir faire copie du present courrier aux administrations déconcentrées de la liste ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

**Le Directeur des exploitations, Chef de centre d'Akouta
Amadou Abdoul Razack**

Des rencontres ont eu lieu à Arlit au mois de mai 2019 entre les représentants de la direction générale de la COMINAK assistés par ORANO et le préfet d'Arlit, le maire de la commune urbaine d'Arlit, les chefs traditionnels, la société civile d'Arlit, les chefs des services techniques de l'Etat, chacun dans son petit coin. Une procédure qui permettra à ORANO de dresser rapport à l'Etat du Niger et d'autres pour prouver que tout le monde a été consultée et tout le monde est d'accord.



Une question écrite et une réponse au brouillon ? L'honorable député Bachir Sidi interpelle, le ministre Barazé confirme la fermeture de la Cominak, filiale d'Orano



En février dernier, Actuniger rapportait en exclusivité que la multinationale française Orano, ex Areva, envisageait sérieusement la fermeture de l'usine de la Compagnie des mines d'Akouta (Cominak), l'une de ses deux filiales au Niger. Le scénario se précise de plus en plus avec la sortie, le samedi 11 mai au Parlement, du ministre des Mines, Hassane Barazé. Répondant à une question d'actualités, le ministre des mines a expliqué que « la situation de la Cominak est très difficile, très préoccupante, et pourrait fermer à terme ».

Selon le ministre Hassane Barazé, en plus de l'épuisement des réserves du gisement qui est situé dans la région nord du pays près d'Arlit, l'exploitation de la mine coûte cher surtout en raison d'un marché international de l'uranium caractérisé par « des conditions de prix très bas ». D'après les explications du ministre aux députés, le prix spot de l'uranium tourne autour de 35.000

FCFA à 36.000 FCFA alors que les coûts de production de la Cominak tournent autour de 49.000 FCFA à 50.000 FCFA.

Difficultés financières décrite sans arguments ni conviction ?

Cette situation a engendré de sérieuses difficultés financières à la Cominak, jadis l'un des fleurons de l'économie nationale, et selon le ministre, la compagnie tourne actuellement avec un découvert de 12 milliards FCFA accordé par des banques de la place. En 2017, a détaillé le ministre Barazé, elle a clôturé l'exercice avec une perte nette de 16 milliards et pour 2018, les pertes sont d'au moins 17 milliards FCFA. En 2019, selon les prévisions, la Cominak « va clôturer certainement avec un trou de 8 milliards dans sa trésorerie », a ajouté le ministre Barazé qui a estimé qu'à cette allure, l'entreprise pourrait être en cessation de paiement dès 2020. Lors de sa réponse à la tribune du Parlement, le minist-





tre des mines a même révélé que c'est à la suite d'un rehaussement des prix de 40.000 à 45.000 FCFA, « négocié entre les présidents nigériens et français », qui avait permis à la Cominak d'échapper à la fermeture en 2018.

Selon le ministre, Orano qui détient la société avec l'Etat du Niger et quelques autres actionnaires minoritaires, a déjà pris des mesures d'économie pour assurer la viabilité de ses deux filiales nigériennes, la Cominak et la Somair, avec plusieurs centaines de licenciements et des réductions progressives de production.

Le trou financier de la COMINAK un ingrédient de plus pour justifier la fermeture ?

Les arguments et les raisons de la fermeture de la COMINAK sont tellement nombreux, de la baisse de prix de l'uranium nigérien de 40% (de 73 000 FCFA à 45 000 FCFA) en passant par le manque de gisement, la baisse de la production de 50% jusqu'à ce trou financier de 17 milliards de FCFA, il y a de quoi convaincre plus qu'un député et un ministre, sa c'est la méthode ORANO.

Les coûts de production de la compagnie minière d'Akouta, COMINAK, restent très élevés par rapport au prix du marché mondial. L'une des causes qui pourraient précipiter la fermeture de la COMINAK dans un avenir proche serait le fait que, en 2017, cette compagnie avait clôturé l'année avec une perte chiffrée à 16 milliards de F CFA. Des difficultés financières qui persistent, a expliqué le ministre nigérien des mines, interpellé samedi par les élus: « Le kilogramme d'uranium coûte sur le marché autour de 35 et 36 000 F CFA. Alors que les coûts de production de COMINAK tournent autour de 49 000 à 50 000 F CFA. Donc, si aujourd'hui, le prix d'achat est inférieur au coût de production, vous comprenez bien que la COMINAK va être dans des problèmes... ». Un coût de production élevé, justifié par le fait qu'il faille extraire toujours plus profondément le minerai d'uranium, qui en plus n'est pas très riche, puisque la mine est en fin de vie.

Depuis l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon, le prix du kilogramme d'uranium n'a cessé de s'éroder sur le marché mondial. Cette situation impacte l'économie de l'uranium du Niger.

Pour rappel, depuis 1974, la Compagnie Minière d'Akouta exploite des gisements d'uranium dans le département d'Arlit (région d'Agadez), au nord du Niger. Et, depuis sa création, elle a extrait plus de 60 000 tonnes de minerais, et a embauché quelques milliers de travailleurs.

Par ailleurs Hassane Barazé Moussa, ministre des mines du Niger a ajouté que : « Le président de la République a demandé et obtenu de son homologue français, l'augmentation de ce prix au Niger qui est passé de 40 000 à 45 000 en 2018 ; ce qui a permis d'ailleurs à COMINAK en ce moment de ne pas fermer en 2018... ».

Malgré tous ces efforts, la COMINAK n'arrive pas à rentabiliser et à clôturer l'année 2018 avec : « Un résultat net de moins 17 milliards avec une trésorerie de moins 6 milliards de F CFA », selon le ministre des mines. « Les efforts de réduction des charges, les projections ne sont pas favorables... », même si : « ... Toutes les dispositions sont en train d'être prises pour que la durée de vie de COMINAK soit prorogée, d'au moins quelques années... ».

Epuisement des réserves d'uranium à COMINAK un mensonge organisé :

Communiqué du conseil des ministres du Niger du vendredi 28 décembre 2018 :

AU TITRE DU MINISTRE DES MINES.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté les projets de textes ci-après :

6.1. Projet de décret portant approbation et publication au Journal Officiel de la République du Niger de la Convention Minière entre la République du Niger et la Société COMINAK pour le périmètre « EBBA ».

6.2. Projet de décret portant approbation et publication au Journal Officiel de la République du Niger de la Convention Minière entre la République du Niger et la Société COMINAK pour les périmètres « Akouta et Akola ».

6.3. Projet de décret portant approbation et publication au Journal Officiel de la République du Niger de la Convention Minière entre la République du Niger et la Société SOMAÏR pour les périmètres « Arlette, Tassan'Taghalgué, Tamou Est et Artois Nord ».

Les trois Conventions, objet des présents projets de décrets ont été négociées conformément aux dispositions du règlement communautaire n° 18/2003/CM/UEMOA du 22 décembre 2003, portant code minier communautaire et de l'ordonnance n° 93-016 du 02 mars 1993 portant loi minière. Les précédentes Conventions arrivant à terme le 31 décembre 2018, les présents projets de Conventions interviennent pour définir le nouveau cadre régissant les relations entre la République du Niger et les deux (02) sociétés minières dans le cadre de l'exploitation des périmètres concernés.

Déclaration de la société civile d'Arlit : le balayage avant la fermeture

«C'est la pauvreté qui oblige à réclamer une vieille dette ?»

« L'an deux mille dix-neuf et Le samedi 18 mai, une réunion a regroupé toutes les organisations de la société civile d'Arlit à l'effet d'examiner le projet d'ORANO (ex AREVA) sur la fermeture de la société COMINAK.

En effet, depuis quelques mois circule une information sur la fermeture de la COMINAK ; information confirmée par les membres du gouvernement nigérien, notamment lors de l'interpellation du ministre des mines par les députés nationaux et lors de la rencontre du 9 mai 2019 à Arlit entre la société civile d'Arlit et les représentants de la COMINAK et ORANO.

Comme on le sait, en 2015 le Niger et ORANO (ex AREVA) à l'issue des longues négociations sur le renouvellement des conventions minières des filiales SOMAIR et COMINAK durant l'année 2014, ont signé un accord dit « accord stratégique » et « gagnant-gagnant ». La signature de cet accord stratégique et gagnant-gagnant donnait l'espoir que la loi minière du Niger de 2006 va être enfin appliquée dans ces sociétés minières, que la nomination des Directeurs généraux nigériens donnera plus de pouvoir et de contrôle dans la gestion des sociétés SOMAIR et COMINAK, que la route de l'uranium (route Tahoua-Arlit) va être reconstruite, que l'uranium nigérien va être acheté et vendu par la France à sa juste valeur énergétique et profitera aux nigériens d'égal à égal avec leur partenaire français.

Malheureusement, « le gagnant- gagnant

et l'accord stratégie » ont commencé à porter leurs fruits à travers l'interruption brutale de l'exploitation de la mine d'Imouraren et le licenciement des milliers des travailleurs et sous-traitants, puis ce fut le tour de la SOMAIR de licencier en 2015-2016, un autre millier de travailleurs nigériens dont la majorité sans aucun droit ou compensation, puis s'ensuivra la baisse de 45 à 50% des productions d'uranium dans les deux sociétés couronnée par la baisse des prix de l'uranium nigérien, mêmes les maigres fonds de développement local ont été réduit à 45% et enfin la fermeture de la COMINAK pour tout couronner.

Les arguments ne suffisant pas, ORANO annonce que COMINAK n'a plus de réserves d'uranium, elle roule à perte depuis 2017 comme si on avait l'habitude d'entendre quelque chose lorsqu'elle roulait à bénéfice. Tous les stratagèmes sont mis en place à travers des sociétés écrans constituées des collaborateurs nigériens fidèles et loyaux (pour qu'ils en profitent pour service rendu) pour démanteler l'usine de la COMINAK et ramasser ce qui peut leur servir, en somme tel un cadavre et les charognards.

Face à la réalité des faits, les organisations de société civile d'Arlit, ont décidé de la mise en place d'un Observatoire de la société civile pour les mines de l'AIR.

La réunion constate que le projet de la fermeture de la COMINAK est la plus grande arnaque et le plus grand chantage que le Niger subisse dans cette aventure qui a





commencé depuis un demi-siècle et invite les Nigériens citoyens et gouvernants de s'en défaire par tous les moyens et recommande : La confiscation par l'Etat du permis d'exploitation de la mine d'uranium d'Imouraren ; la nationalisation de la société COMINAK ou sa reprise par d'autres partenaires ; la démission du Directeur général nigérien de la COMINAK fruit de « l'accord stratégique gagnant-gagnant » pour avoir trahi la confiance en lui placée par les Nigériens, la démission du Directeur général d'ORANO Niger pour avoir trahi la confiance en lui placée par les Nigériens ; l'interdiction des marchés, contrats et prestations à tout ancien cadre supérieur nigérien dans les sociétés minières ; ramenez au Niger l'uranium stocké en France constitué depuis 2015 pour servir au financement du réaménagement des sites (30 milliards

de FCFA) au Niger et créer un cadre légal de gestion de cet uranium ; demande au gouvernement de se démarquer de cette logique et argumentation d'ORANO, comme ce fut le cas de l'intervention ou les réponses du ministre des mines lors de son interpellation par les députés nationaux ; ouvrir une enquête parlementaire sur cette affaire de la fermeture de la COMINAK et une enquête scientifique les conséquences écologiques et sanitaires des 45 années de présence de la COMINAK ; envisager l'engagement d'une procédure judiciaire contre ORANO et sa filiale COMINAK sur la spoliation de l'uranium nigérien et les conséquences écologiques et sanitaires de cette exploitation ; invite la population d'Arlit à se mobiliser pour faire échec à cette manigance sans fondement. »

Fouiller dans l'histoire pour préparer l'avenir (Première partie)

«Compagnie Minière de Madaouela (COMIMA) filiale de Goviex : Bientôt la pose de la première pierre, mieux ou pire qu'ORANO ?



Goviex Uranium Inc. est une société de ressources minérales et d'exploration. La Société se concentre sur l'évaluation et le développement de propriétés uranifères situées en République du Niger. Elle exerce ses activités par l'exploration de propriétés minières en Afrique de l'Ouest. Le portefeuille d'actifs de la Société comprendra plus de deux projets de mise en valeur de l'uranium autorisés, dont le projet Madaouela au Niger et le projet Mutanga de Denison en Zambie. Il comprendra également le projet Falea de Denison, qui est un projet d'actifs à un stade avancé de l'exploration au Mali, et le projet Dome, un stade de l'exploration en Namibie. Son principal actif, le projet Madaouela, est une propriété uranifère d'exploration avancée située au centre-nord du Niger. Elle détient un intérêt d'environ 100 % dans plus de cinq concessions minières, dont Madaouela I, II, III, IV et Anou Melle. Son projet Mutanga est situé à environ 200 kilomètres au sud de Lusaka. Son projet Falea est situé dans le bassin néoprotozoïque de Falea (Mali), en Guinée du Nord et au Sénégal.

En 2015, la coordination de la société civile d'Arlet écrit au Préfet Monsieur Alat Mogaskia sur une étude d'impact environnementale truquée par GOVIEX :

Objet : La réalisation de rapport d'étude d'impact environnemental du projet Madaouela Ouest – Arlit.

Monsieur le Préfet, le promoteur du projet en objet envisage par des moyens détournés et illicites l'organisation d'une audience publique le 14 mai 2015 au palais de justice d'Arlet Cette procédure dilatoire a été utilisée par le promoteur du projet à Gougaram, Dannat et cette fois-ci à Arlit. Nous sommes surpris que le BEEEI dont les membres sont assermentés accompagne une



procédure émaillée par des multiples violations de la loi.

Le décret N°2006-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et examen des impacts sur l'environnement, détermine la procédure, le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement et le mécanisme de publicité. Or au stade actuel de la procédure, la population et les acteurs concernés au sens du même décret, n'ont aucune information sur l'étude d'impact et leur avis n'est pas pris en compte.

La commune urbaine d'Arlit contrairement au rôle d'acteur que lui confère la loi, s'est substituée au promoteur du projet pour lui faciliter le passage en force.

Nous nous interrogeons sur les mobiles de cette contribution de la mairie d'Arlit, de Gougaram et Dannat à violer de la loi N° 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, notamment le chapitre II sur les principes fondamentaux (article 4, 5, 9, 10,11), (pour Arlit se fut la même chose lors du sulfureux projet « SARHO »).

À l'heure actuelle, le document du REI ne peut pas être consulté nulle part, aucune information n'a été publiée sur sa disponibilité quelque part sur le territoire du département.

Les populations vont donc débarqué dans la salle de l'audience publique le 14 mai 2015 ainsi le promoteur n'aura aucune peine pour faire passer son projet.

Pour notre part, nous vous informons de l'organisation d'une manifestation le 14 mai 2015 devant le palais de justice et dans la salle enfin de protester contre ce passage en force du promoteur GOUVIEX.

En tout état de cause, les associations reconnues d'utilité publique œuvrant dans le domaine de l'environnement se porteront partie civile devant les juridictions répressives pour ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions causant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs que nous avons pour objet de défendre.

Dans l'espoir de mettre fin à ce cabale d'un promoteur, qui a fait déjà preuve de sa tendance inhumaine et belliqueuse lors de licenciement des travailleurs il y a deux ans et de remettre l'étude d'impact du projet sur une voix permettant une participation consciente et responsable de la population du département dans un projet qui engage les génération futures , veuillez recevoir Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.



Le Préfet chasse la coordination de la société civile d'Arlit, des corrompus jubiles dans la salle d'audience :

UN HUISSIER DE JUSTICE DRESSE UN CONSTAT LE JOUR DE L'AUDIANCE PUBLIQUE SUR L'ETUDE D'IMPACT TRUQUEE PAR GOVIEX :

PROCES VERBAL DE CONSTAT N°16/HJA
ETUDE DE MAITRE MOUSSA MAHAMANE
 Huissier de justice TGV Arlit L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE MAI à la requête de l'ONG Aghirin'man, BP : 149 Arlit-Niger, Tel : 00227 96 87 24 98 représentée par son président en la personne de MONSIEUR ALMOUSTA-PHA ALHACEN ;

1. Que conformément au décret N°2000-369/PRN/MELCD du 12 octobre 2000 portant attribution, organisation et fonctionnement du BEEEL (chapitre 1 sur les attributions aux articles 3 alinéas 6), la Mairie d'Arlit en tant qu'acteur du projet comme nous, ne peut inviter un acteur à cette audience publique et ne peut organiser cette audience et que cette tâche revient au BEEEL.
2. Que les populations des communes rurales de Gougaram et Dannat n'ont pas été informées et conviées à cette audience publique.
3. Que les populations de CU d'Arlit n'ont pas été informées à temps de la tenue de cette audience publique (information le 13/05/2015 dans les rations privées d'Arlit).
4. Que le rapport provisoire de l'étude d'impact n'a pas été mis à la disposition des organisations de protection de l'environnement et des populations des communes d'Arlit, Gougaram, Dannat pour qu'elles puissent en prendre connaissance et qu'aucune information n'a pas circulé sur le lieu où est déposé ce document.
5. Que les populations de communes rurales de Gougaram et Dannat ne participent pas à cette audience publique alors qu'elles sont concernées par le projet
6. Que le promoteur du projet (GOVIEX) et BEEEL n'ont fait aucune communication pour informer les ONG et les populations sur l'organisation de l'audience ou sur tout autres objet de l'audience.
7. Que le BEEEL a choisi une ONG de Niamey et depuis Niamey pour représenter l'organisation de la société civile d'Arlit à cette audience publique.



8. Que toute la population et des ONG venues au lieu de l'audience ont eu accès libres à la salle d'audience.

9. que les participant ont eu droit à la parole comme il le souhaite.

10. Que conformément au décret N°2000-369/PRN/ME/LCD du 12 octobre 2000 portant attribution, organisation et fonctionnement du BEEEL, que les personnes envoyées par cet organe pour cette audience ont bien prêté serment devant le tribunal régional ou le juge délégué du lieu où elles sont appelées à servir.

11. Que plusieurs intervenants (population et ONG) n'ont pas pris connaissance du rapport provisoire avant de venir dans la salle d'audience.

A l'effet de faire des constats à l'audience publique du projet d'exploitation d'Uranium des gisements de Madawela Ouest d'Arlit.

Différent à cette réquisition j'ai Maitre Moussa Mahamane Huissier de justice près le Tribunal de Grande Instance d'Arlit, y demeurant soussigné.

Maitre Moussa Mahamane, suis transporté sur les lieux se trouvant dans les locaux du tribunal de grande Instance d'Arlit (dans la salle plus précisément) à 10 heures, ou j'ai procédé aux constatations suivantes en présences d'une foule nombreuse.

- Constaté l'arrivé des autorités préfectorales et communales à 10 heures 22mn.

- Constaté que la salle contenait à peine les invités.

- Constaté qu'une Fathia a été dite

- Constaté sur la table de séance la présence de

- Le Directeur département de mines

- Le Directeur Régional de l'environnement

- Le Directeur départemental de l'environnement



- Le représentant Gouverneur d'Agadez (chef de mission)
- Le Directeur départemental de l'hydraulique
- Le représentant régional des sociétés civiles d'Agadez
- Le Préfet d'Arlit
- Le Maire d'Arlit
- Le représentant du promoteur du projet
- Constaté une allocution de bienvenue de la part du Maire d'Arlit
- Constaté le discours d'ouverture du préfet du département d'Arlit

Les représentants de l'OND Aghirin'man ont demandé une motion de procédure au Préfet du Département d'Arlit, Président de l'Audience publique. Le préfet, président de l'audience a refusé la parole aux représentants de l'ONG.

Sous l'insistance des membres de l'ONG, le préfet leur a ordonné de sortir de la salle de l'audience. Ce qui fut fait par les membres de l'ONG et la fédération des femmes de l'Aïr.

Après un mouvement des participants dans la salle, le calme a été difficilement rétabli.

Le représentant du BEEEI a présenté le contenu du rapport d'étude d'impact.

Au cours de ces débats, j'ai constaté suivant :

1. Que la Mairie est organisatrice de cette audience
2. Que les populations des communes de Dannat et Gougaram n'étaient pas à cette audience publique.
3. Les populations ont été informées de l'audience publique le 13 mai 2015 par un communiqué de radio local.
4. Le rapport provisoire d'étude d'impact n'a pas été mis à temps à la disposition des organisations de protection de l'environnement notamment de l'ONG Aghirin'man et les populations d'Arlit, Gougaram et Dannat.
5. Le promoteur du projet (GOVIEX) et BEEEI n'ont fait aucune communication aux ONG notamment l'ONG Aghirin'man sur l'organisation de l'audience publique ou tout autre objet de cette audience.
6. Le représentant du BEEEI a représenté un représentant de la société civile de la région d'Agadez comme membre de leur délégation, la société civile d'Arlit n'est pas représentée dans cette délégation.
7. Tous les participants ont eu accès libre à la salle audience.

8. Les participants qui se sont inscrits à part ceux qui ont été chassés de la salle, ont eu droit à la parole après l'exposé à l'exception des membres de l'ONG Aghirin'man et la Fédération des femmes de l'Aïr qui ont quitté de salle sur l'ordre du préfet.

9. Je n'ai pas pu vérifier le serment des membres du BEEEI.

De tout ce qui précède, j'ai dressé et signé le présent procès-verbal, les jours, mois et an que dessus pour servir et valoir ce que droit.

GoviEx introduit sa demande pour l'exploitation de l'uranium de Madaouela 1er juillet 2015

GoviEx Uranium Inc, minière canadienne active sur le potentiel uranifère du Niger, a introduit, a-t-elle annoncé le 30 juin, une demande de permis d'exploitation de l'uranium de Madaouela, district uranifère d'Arlit, dans le nord du Niger.

L'introduction de cette demande auprès du gouvernement du Niger est « une étape décisive dans le processus de mise en valeur de ce projet » ; a expliqué Daniel Major, CEO de GoviEx. A son analyse, le projet Madaouela a le potentiel pour approvisionner le marché international et cela ne sera effectif que lorsque l'environnement s'y prêtera favorablement.

GoviEx Uranium compte parmi ses actionnaires principaux Cameco Corporation et Toshiba Corporation qui y détient 19,42% d'intérêt. Elle s'est fixée l'objectif de devenir un important producteur d'uranium à travers une exploration et une mise en valeur durable du projet Madaouela et de ses autres propriétés sur l'uranium au Niger. Sa filiale entièrement détenue, GoviEx Niger Holdings Ltd, détient à 100% le droit d'exploration du projet Madaouela situé dans le bassin Tim Mersoï qui couvre la plus grande partie occidentale du Niger et qui s'étend en Algérie, au Mali, au Bénin et au Nigéria.

Le canadien GoviEx obtient un permis d'exploitation d'uranium de Madaouela : (jeune Afrique 27 janvier 2016)

La société, qui avait fait la demande de ce permis en juin 2015, s'engage à des investissements de 676 millions de dollars à Madaouela, à quelques kilomètres d'Arlit, la mine d'uranium à ciel ouvert exploitée par Areva.

L'État du Niger octroie un permis d'exploitation d'uranium à GoviEx Niger Holding Ltd, la filiale nigérienne de la société Govi High-Power Explora-

tion (GoviEx), selon une déclaration du gouvernement lue à la télévision et rapportée par Reuters. Le permis est délivré sur les 250 kilomètres carrés du site de Madaouela, à quelques kilomètres de la mine à ciel ouvert d'Arlit où opère le français Areva (via la Société des mines de l'Aïr, SOMAÏR). Le canadien s'y engage à des investissements de 676 millions de dollars.

En plus du permis d'exploitation annoncé le 26 janvier, quatre autres permis d'exploration ont été alloués à GoviEx ainsi qu'à deux autres sociétés.

L'exploitation de l'uranium au Niger a, de tout temps, été une affaire française. De la prospection à la production, puis à l'exportation, l'activité a été largement dominée par des groupes de l'Hexagone. Cependant, l'exclusivité française dans l'exploitation de ce minerai a été mise à mal par la politique de l'ex-président Mamadou Tandja, qui avait érigé en priorité nationale la diversification des partenaires miniers. Permis d'exploration et concessions ont été négociés avec des groupes chinois (par exemple la China National Nuclear Corporation), canadiens, australiens et indiens.

La chanson continue : le potentiel du projet Madaouela revu à la hausse grâce à un nouveau

permis d'exploration (Agence Ecofin) 16 novembre 2017).

L'entreprise minière listée sur TSX, GoviEx Uranium a acquis un permis d'exploration pour la propriété d'Agaliouk, adjacent à son projet d'uranium de Madaouela au Niger ; la propriété hébergerait 11,67 millions de livres (lb) de ressources indiquée et mesurée d'uranium et 9,35 millions d'lb de ressources inférées. «La déclaration de ressources minérales pour le projet Madaouela totalise désormais 110,76 millions d'lb d'U3O8 (octaoxyde de triuranium, ndlr) pour les catégories indiquée et mesurée et 27,66 millions d'lb pour la catégorie inférée.», a déclaré Daniel Major, CEO de la société ; GoviEx Uranium détient à 100% le projet de Madaouela et prévoit y produire 45,6 millions de livre d'U3O8 avec des coûts d'exploitation de 24,49\$/lb sur une durée de vie de 18 ans.

La compagnie est également active sur le projet d'uranium de Chirundu et Kariba Valley en Zambie, et au Mali sur le projet de cuivre, d'argent et d'uranium Falea.

Un permis d'exploitation gratuit ? La société GoviEX Niger doit plus de 3 milliards FCFA à l'Etat pour l'exploitation de l'uranium (SYMPA-





MINE) lundi, 26 mars 2018.

C'est le bureau exécutif du Syndicat national du personnel des administrations chargées des mines et de l'énergie (SYMPANINE) qui le dit. « Cela fait trois ans, que cette société (GoviEX Niger Holdings Ltd, Ndlr) refuse de mettre l'Etat du Niger dans ses droits qui s'élèvent à un montant de 3 648 000 000 FCFA, malgré les multiples échanges et correspondances du Ministère des mines », lit-on dans le communiqué rendu public, la semaine passée, par le SYMPANINE pour alerter (en général) sur les mauvaises conditions de travail des agents du ministère.

Pour ce syndicat qui défend les droits des agents du ministère, ce que GoviEX doit à l'Etat concerne les redevances superficielles pour le projet d'exploitation d'uranium « Madaouela1 ». « Au terme des dispositions de la loi minière 2006 et à son article 83 (nouveau) le demandeur est assujéti au paiement de la redevance surperficielle. Et ce paiement doit se faire dans les 30 jours suivant la date de signature du décret octroyant le permis d'exploitation », lit-on dans le communiqué.

Le SYMPANINE demande, par conséquent, aux services techniques du Ministère des mines, d'appliquer les dispositions légales, à savoir « le retrait dudit permis et le paiement de toutes les sommes dues à l'Etat ».

Pour information, GoviEX Niger Holdings Ltd est une filiale du Canadien GoviEX Uranium présent dans l'exploitation des mines sur le continent. C'est en 2015 que la société locale a obtenu le permis d'exploitation « Madaouela1 » qu'elle détient à 100%.

En septembre 2017, la compagnie mère (GoviEX Uranium) a annoncé qu'elle pourrait obtenir un prêt de 220 millions de dollars pour financer la construction de son projet d'uranium « Madaouela », au Niger. Le projet « Madaouela1 » devrait avoir une durée de vie de 18 ans et produire annuellement 2,69 millions de livres d'octaoxyde de triuranium (U3O8), selon la compagnie.

Retour en arrière ou courte mémoire : GoviEx engage des consultants pour l'étude de faisabilité de Madaouela . (Agence Ecofin)21 septembre 2018).

La compagnie minière GoviEx Uranium a annoncé cette semaine qu'elle a engagé les consultants SRK Consulting et SGS Bateman pour la réalisa-

tion d'une étude de faisabilité pour son projet d'uranium Madaouela, au Niger.

Les deux firmes, d'une grande expérience dans le secteur de l'uranium et le développement de projets africains, faisaient partie de l'équipe qui a réalisé l'étude de pré-faisabilité et les travaux pour l'obtention d'un permis environnemental à Madaouela.

« Nous sommes ravis d'entamer cette nouvelle étape dans le développement du projet Madaouela. GoviEx s'est constamment et activement concentrée sur l'accroissement de la valeur de nos projets tout en restant à l'écoute de l'état du marché ; notre nomination de SRK et SGS coïncide avec une reprise du prix de l'uranium sur le marché. », commente le président Govind Friedland.

Le projet Madaouela héberge des ressources minérales de 110,76 millions d'lb d'U3O8 (octaoxyde de triuranium) pour les catégories indiquées et mesurées et 27,66 millions d'lb pour la catégorie inférieure.

Selon l'étude de pré-faisabilité, elle devrait produire annuellement 2,69 millions d'lb d'U3O8 sur une durée de vie de 21 ans.

C'est quoi développer l'uranium de Madaouela? Le gouvernement et GoviEx s'activent pour développer l'uranium de Madaouela vendredi, 12 avril 2019 08:43

L'Etat nigérien et la compagnie minière GoviEx Uranium ont établi un cadre commercial pour développer conjointement le projet d'uranium Madaouela.

Selon les termes convenus, le gouvernement acquerra 10 % d'intérêts dans le projet, contre un investissement de 14,5 millions \$. Cette participation porte à 20 % les intérêts de l'Etat, qui détenait déjà 10 % d'intérêts passifs exempts d'investissement dans le projet.

En outre, la zone couverte par le permis d'exploitation de Madaouela sera agrandie pour inclure les ressources minérales découvertes par GoviEx sur la licence Agaliouk.

Les accords font également état d'une période de réduction d'impôts pour la compagnie jusqu'à ce qu'elle trouve du financement pour la construction et le développement du projet.

« Nous saluons cet important partenariat avec notre gouvernement hôte et le peuple nigérien. Grâce à cette série d'accords, la société et le Niger



jettent les bases nécessaires pour développer le projet Madaouela de manière équitable pour le profit à long terme de toutes les parties prenantes » ; a commenté lundi le président exécutif de GoviEx, Govind Friedland.

Pour le ministre nigérien des Mines, Hassan Braze Moussa, il est important de poursuivre le développement des ressources minérales du pays en partenariat avec la communauté des investisseurs.

Permis d'exploitation obtenu en 2016, promesses de travail faites aux jeunes à Arlit, quatre ans après toujours rien ?

L'audience publique truquée de 2015 a permis à Goviex d'obtenir auprès du ministère de l'environnement le certificat de conformité environnementale et une autorisation d'exploitation de la part du gouvernement depuis 2016, mais hélas en 2019 toujours pas de société créée conformément à la réglementation nigérienne, pas d'exploitation d'uranium, pas des travailleurs recrutés, pas de participation au développement local comme prévu par la convention.

GoviEx Uranium étudie l'option d'une centrale solaire pour alimenter ses opérations

Le minier GoviEx Uranium a signé un mémorandum d'entente avec l'énergéticien canadien Windiga Energy afin d'évaluer la faisabilité de construction d'une centrale solaire hybride pour son projet de Madaouela.

Selon les termes de l'accord, Windiga déterminera la faisabilité d'une solution électrique, non seulement pour le projet de Madaouela, mais également pour les populations alentour.

La centrale combinera les panneaux solaires et les générateurs diesels et devrait avoir une capacité d'au moins 20 MW. Des résultats concluants donneront lieu à la négociation d'un accord de rachat d'électricité avec une priorité de fourniture à la mine pour une durée de 21 ans.

La centrale qui sera construite dans ce cas, permettra d'éviter l'émission de 20 000 tonnes de CO2 par an, ainsi que des économies de l'ordre de 25% par rapport aux dépenses effectuées par la mine pour fonctionner grâce aux centrales à charbon.



L'approvisionnement en électricité représente actuellement environ 4% des coûts d'exploitation de la mine.

Mise en place d'un comité régional à Agadez pour la pose de la première pierre de l'usine d'exploitation d'uranium de Madawela :

Agadez, le 6 juin 2019

Arrêté N°00121/GRAZ

Portant création, attribution, composition et fonctionnement du comité régional chargé d'organiser la cérémonie de la pose de la première pierre du complexe industriel de Madaouela.

Le gouverneur de la région

Vu la constitution du 25 novembre 2010

Vu l'ordonnance N°93-016/PM/MME/II/A du 02 mars 1993, portant loi minière, complétée par l'ordonnance N°99-48 du 05 novembre 1999 et modifiée par la loi 20016-26 du 9 août 2006 et complété par le décret n°2015-580/PRN/MM/DI du 27 décembre 2013, puis le décret n°2017-628/PRN/MM du 20 juillet 2017.

Vu loi N°98-31 du 14 septembre 1998, portant création des régions et fixant leur limites et le nom de leur chefs-lieux,

Vu loi 2001-12 du 11 juin 2002 et ses textes modificatifs déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et communes.

Vu loi N° 2002-023 du 10 août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ainsi que leurs textes modificatifs.

Vu loi N° 20016-023 du 10 août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ainsi que leurs textes modificatifs.

Vu le décret N° 2016-220/PRN/MISPD/ACR du 17 mai 2016, portant nomination des gouverneurs des régions d'Agadez, de Diffa et Tillabery .

Vu Les nécessités des services.

ARRETE :

Article premier : Il est créé auprès du gouverneur de la région d'AGADEZ, un comité régional chargé d'organiser la cérémonie de la pose de la première pierre du complexe industriel de Madaouela, département d'Arlit.

Article 2 : Le comité régional a pour attribution de :

- Participer à l'élaboration d'un budget prévisionnel régional de la cérémonie
- Organiser l'accueil et l'hébergement des participants.
- Procéder à la sensibilisation et la mobilisation de la population pour la réussite de la cérémonie.
- Faire la médiatisation, l'animation culturelle pendant la cérémonie.

Article 3 : Le comité régional est composé comme suit :

Président : Le Gouverneur de la région

Membres :

- Le maire de la commune urbaine d'Arlit
- Les autres Maires du département d'Arlit (Gougar et Dannel)
- Un représentant du gouvernement
- Un représentant du conseil régional
- Un représentant du conseil régional de la jeunesse
- Un représentant des associations féminines
- Un représentant de la Direction de la culture
- Chef de division mines DRM Agadez
- Un représentant de l'antenne régionale de l'ORTN
- Un représentant de la direction départementale des mines d'Arlit
- Un conseil régional au titre de la circonscription
- Un représentant de la direction départementale de la culture d'Arlit.

Article 4 : Le comité régional se réunit sur convocation de son président et peut faire appel à toute personne dont il juge la compétence nécessaire à la réalisation de sa mission. Il est appuyé par un personnel de soutien.

Article 5 : Le comité régional peut mettre en place des commissions pour une bonne organisation de la cérémonie.

Article 6 : Le comité régional rend compte périodiquement de ses travaux au comité national.

Article 7 : Le financement du fonctionnement du comité régional est assuré par la société Goviex Niger Holding Ltd.

Article 8 : Le secrétaire général du gouvernement de la région et le Directeur régional des mines, sont chargés chacun à ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié partout où besoins sera.

SADOU SOLOKE

Le bâtiment de l'hôpital de district d'Arlit est inutilisable (Ministre de la santé) : SILENCE !



Le député Bachir Sidi Abdoul Aziz à travers sa question veut savoir pourquoi l'hôpital de district d'Arlit n'est toujours pas fonctionnel.

Répondant à une question d'actualité au sujet du fonctionnement de cette formation sanitaire, le ministre de la santé a expliqué que l'hôpital de district d'Arlit a été construit et équipé par l'Union Européenne (UE) dans le cadre du programme de renforcement et de la diversification minier en 2013 à hauteur de deux(2) milliards de Francs CFA.

Actuellement, cette infrastructure se trouve dans un état pratiquement inutilisable, avant la réception de cet ouvrage, les bâtiments ont commencé à fissurer et au bout de quelque temps à s'effondrer, a-t-il détaillé. L'hôpital ne peut plus être utilisé en son état actuel et non plus être réhabilité parce que l'entreprise en charge de la construction n'a pas respecté certaines règles en la matière, selon le constat d'une expertise internationale.

“Les matériels qui s'y trouvent ont été répartis

dans les autres centres de santé d'Arlit et district d'Agadez”, a-t-il précisé.

Le ministre de la santé d'annoncer que le gouvernement dans cadre de la mise en œuvre du plan de développement sanitaire en partenariat notamment avec la Banque Islamique de Développement plusieurs départements du pays seront dotés de district sanitaire. Les questions d'actualité entrent dans le cadre du contrôle d'action gouvernementale, cette session des lois durera 90 jours.

Pour rappel, dans le cadre du projet « programme de renforcement et de diversification du secteur minier au Niger (PRDSM) » en 2013 l'union européenne et le gouvernement du Niger ont convenu de la construction d'un hôpital de référence à Arlit pour palier à la surcharge des hôpitaux des sociétés minières et permettre aux populations de cette zone minière un meilleur accès aux soins.



Quelques mois après la fin des travaux de construction, d'importantes fissures sont apparues dans les murs à tel point que de l'intérieur de certains bâtiments vous observez l'extérieur et cela avant la réception définitive du bâtiment. Finalement le constat visuel est claire ce bâtiment présente des risque d'effondrement général à tout moment. Cette réception définitive a-t-elle eu lieu ? L'entrepreneur qui a réalisé les travaux a-t-il empoché les frais de construction ? Vraisemblablement c'est oui à toutes les questions mais reste une question : Pourquoi? D'aucuns pensent que le projet a échoué à cause de la délocalisation du lieu de construction (terrain accidenté), alors que ce dernier avait fait l'objet même d'une étude approuvée. Mais thèse trop facile est affaiblie par les faits qu'il existe des bâtiments (Sonitel et château d'eau) à 100 mètres de cet hôpital certains âgés de plus de 30 ans sans fissures. Lorsque nous avons dit à l'entreprise chinoise qui a construit le château de craindre les fissures comme celle de l'hôpital à coté, ils nous ont répondu « nous on ne craint aucune

fissure pour le château d'eau parce que nous mettons vraiment du ciment pour construire » déduisez vous-même la réponse. En toute logique si une étude a démontré la qualité du premier terrain avant la construction, pourquoi une autre étude n'aurait pas démontré la mauvaise qualité du nouveau terrain avant la construction. En tout état de cause, un bâtiment de ce genre ne peut être réceptionné dans ces condition, le contrat d'exécution des travaux n'a jamais dit qu'il faut payer même si. Pour couronner le tout, aujourd'hui, il est lamentable, abominable, de constater l'orientation que prend cet hôpital. Au lieu de servir d'un cadre plus social c'est-à-dire apporter des soins aux patients, et sauver des vies humaines, comme par malédiction cet établissement public est transformé en ghetto où défilent allègrement des jeunes couples pour le plaisir, au vu et au su de chacun. A cette perte incommensurable de ce joyau chapardé par des esprits malveillants vient s'ajouter ce phénomène qui défraie le déplaisir de tous.



Interview de Nahoun Keita :

1^{ère} partie



Dixit : j'ai été impressionné par l'intérêt que manifestent les jeunes élèves autour de la problématique de la préservation de l'environnement et du cadre écologique de la zone d'Arlit,

en visite d'échange entre partenaire à Arlit en compagnie de Ibrahima Thiam chargé de programme à F. Rosa Dakar.

1. Vous êtes à Arlit pour représenter votre association. Pouvez-vous nous dire en quelques mots ses objectifs ?

Action Solidarité avec les 21 villages de la Commune Rurale de Faléa (ASFA 21), née depuis plus d'une décennie, est une association d'appui au développement local, écologique et durable, à la promotion de la démocratie locale, de la défense et de la promotion des droits humains dans la Commune Rurale de Faléa. Elle contribue à information et à la sensibilisation des populations de la Commune, mais aussi du Cercle de Keniéba dont relève administrativement Faléa, sur les risques et les menaces sur leur environnement, leur santé et leurs droits humains, induits par les activités des industries extractives notamment, l'uranium, la bauxite, le cuivre. Elle aide les acteurs locaux à renforcer leurs capacités à s'organiser pour défendre et préserver leur environnement, protéger leur santé et développer des activités économiques alternatives à l'industrie minière. Enfin, elle appuie les initiatives locales de plaidoyer auprès des autorités administratives et des décideurs politiques pour instauration de la transparence, des règles démocratiques, de la justice et de l'équité dans

la gestion du secteur minier. Notre stratégie est fondée sur l'appui à la mobilisation, à l'organisation et à l'action des populations locales de la Commune Rurale de Faléa et du Cercle de Keniéba pour défendre leurs ressources naturelles vitales, leur identité collective, leurs droits, rechercher et faire appliquer l'assistance scientifique et technique des instituts et des laboratoires comme la CRIIRAD de Valence en France, l'accompagnement technique de la Direction Nationale de l'Assainissement du Contrôle de la Pollution et des Nuisances du Mali, l'organe scientifique et Conseil de l'Etat malien en matière de suivi des impacts environnementaux des activités minières, pour assurer une base solide et durable à l'action que nous avons engagée.

Notre méthode de lutte est d'aider à assurer l'accès à l'information pour tous les acteurs locaux, les Collectivités Territoriales, les populations, les élus, les travailleurs, les associations, la presse, les coopératives, contribuer à renforcer leur capacité par la mobilisation des compétences et de l'expertise locale, nationale et étrangère, afin de favoriser leur participation efficace et efficiente à la gouvernance démocratique. Nous travaillons à susciter des initiatives de gouvernance des acteurs locaux, aider à les organiser et à les fédérer pour



assurer leur succès et leur impact.

ASFA 21 Joue un rôle d'observatoire à travers la surveillance des risques majeurs liés surtout aux activités d'exploration de l'uranium de la société Rockgate. Nous avons une équipe locale de mesure et de surveillance de la radioactivité. Nous avons aussi au niveau des 21 villages de la Commune Rurale de Faléa, les Brigades de surveillance et de protection de l'Environnement, les para-juristes. Avec ces différentes équipes, notre association assure un travail de suivi et de mesures des changements et des impacts. Elle se veut aussi un laboratoire d'idées, grâce aux propositions de mesures de prévention, d'indemnisation de dégâts et autres préjudices, de correction ou de réparation/régénération, de reconversion, de choix alternatifs que nous formulons pour un développement local viable, soutenable et durable.

2. Où en êtes-vous avec le projet d'ouverture de la mine d'uranium. Et que faites-vous en tant qu'association pour préparer les populations à cette éventualité ?

C'est à partir de la fin des années 70 et au début des années 80, que la COGEMA, l'ancêtre d'AREVA, en collaboration avec la Société Nationale de la Recherche Minière (SONAREM) découvre dans la zone de Faléa un important gisement d'uranium. A cette époque, l'ouverture d'une mine d'uranium n'était pas rentable au regard du coût des investissements que nécessitait l'extraction du minerai, mais aussi des cours du marché international qui étaient au plus bas.

C'est deux décennies plus tard, que le projet a été réactivé. En février 2007, la société Delta Exploration Inc basée à Kamloops (Canada) a obtenu du Gouvernement malien un permis de recherche de l'uranium (dans lequel étaient dissimulé l'argent et le cuivre) à plus grande échelle, couvrant 150 KM2 dans la zone de Faléa et en vue de son exploitation.

Redoutant une opération de charme de la société Rockgate, destinée plus à rassurer ses actionnaires qu'à engager un véritable processus de transparence, notre association a sollicité la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) pour vérifier si, conformément à la réglementation malienne, celle-ci avait effectivement approuvé les termes de référence de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Mais qu'elle ne fut notre surprise d'apprendre que la DNACPN qui est le Conseil Scientifique de l'Etat et le seul habilité légalement à approuver les TDR de l'Etude d'Impact Environnemental et Social, n'était pas au courant alors même que les opérations de prospection et carottage étaient en cours sur le territoire communal depuis trois ans!

Après les avoir mis à disposition les documents que notre association avait collectés sur le site web de la société, nous avons ensuite rencontré l'Agence Malienne de Radioprotection (AMARAP) pour obtenir l'information officielle du Mali sur le projet de mine d'uranium de Faléa, demander son appui pour la formation de nos membres dans la surveillance et la mesure de la radioactivité, enfin, une mission de terrain à Faléa pour réaliser « le point zéro radiologique ». Ce service, dont une mission de suivi était arrivée jusqu'à Keniéba au cours de la semaine précédente, n'avait jamais entendu parler d'un projet de mine d'uranium, en plus, elle ne savait même pas où se trouvait Faléa sur la carte territoriale nationale ! Elle nous a fait part de l'insuffisance de ses ressources financières et humaines pour assumer ses missions assignées par l'Etat malien. Notre association lui a promis d'explorer les possibilités de soutien en Europe afin de renforcer ses capacités.

Notre association a été également reçue par le Directeur National Adjoint de la Géologie et des Mines (DNGM) entouré des cadres techniques. La confirmation a été établie qu'elle ne s'est concertée avec aucun autre service étatique à mission transversale et qu'elle n'a donné aucune information publique à propos du projet d'ouverture d'une mine d'uranium à Faléa. Une copie du tracé du « permis d'exploration » accordé à Delta Exploration par le Ministre des Mines (150 KM2), nous a été remise à cette occasion.

En juin de l'année 2010, en violation flagrante du Code Minier du Mali, le Ministre des Mines de l'époque a renouvelé le permis accordé à Delta Exploration sur 100 KM2 au lieu de 75 KM2 prévus par la loi. Quelques mois plus tard, Rockgate annonce sur son site Web que le Gouvernement malien lui a aussi accordé, dans le cadre d'une convention, dans la Commune de Faléa et pour 30 ans, deux zones attenantes à sa « propriété » d'une superficie totale de 225 KM2. Cette extension est bien évidemment tout à fait illégale!

3. C'est vraiment une situation de confusion totale au regard du contexte dans lequel le projet d'ouverture d'une mine d'uranium est né au Mali ?

Justement. C'est pourquoi nous avons sollicité et obtenu du Groupe Europe Ecologie Les Verts au parlement Européen, en 2011, le financement d'une mission de réalisation du « Point zéro radiologique », de formation et de mise en place d'une équipe locale de surveillance et de mesure de la radioactivité dans les endroits sensibles, les espaces de vie des populations locales comme la place publique, le centre de santé, l'école, la mosquée, les puits traditionnels, les pompes hydrauliques, les habitations ainsi qu'aux points de forages et de prélèvements d'échantillons d'uranium effectués par la société minière Rockgate. Cette mission



a été réalisée par la CRIIRAD qui a fait des recommandations précises au Gouvernement malien. Notamment, la prise de dispositions immédiates visant à protéger les populations riveraines des sites de forage, leurs animaux domestiques et les sources d'eau. Malheureusement, ces recommandations ont été superbement ignorées par les autorités gouvernementales.

En outre, une délégation d'Europe Ecologie les Verts au Parlement européen, dirigée par Eva Jolly, accompagnée de Michèle Rivasi, Député européen, spécialiste de l'uranium et de la radioactivité, et de Bruno Chareyron, ingénieur de physique nucléaire, responsable du laboratoire de la CRIIRAD, a fait le déplacement à Faléa et à Bamako pour voir le terrain, rencontrer les populations locales, informer et conseiller les services techniques et les décideurs politiques maliens. Le Président de la République Amadou Toumani Touré qui l'a reçue en audience a confié le pilotage effectif du dossier au Ministre de l'Environnement et a donné la feuille de route qui comportait les tâches suivantes: Une Réunion de tous les services techniques concernés par le dossier sous la présidence du Ministre de l'Environnement ; une mission conjointe de diagnostic des services techniques à Faléa; une mission conjointe des Ministres des Mines et de l'Environnement à Faléa ; une Visite de terrain et rencontre du Président de la République avec les populations de Faléa. Une grande réunion de concertation a été organisée par les autorités pour l'application de cette feuille de route.

Mais, deux mois après cette grande réunion de concertation, la mission conjointe de diagnostic des services techniques sur le terrain à Faléa n'a pas été réalisée. Pas d'avantage celle des Ministres des Mines et de l'Environnement ! Au lieu de veiller à l'exécution de la feuille de route donnée par le Président de la République et en ignorant les autres partenaires que sont les services de l'Environnement, de l'Energie et de l'Eaux dont relève l'AMARAP, conseiller scientifique de l'Etat en matière d'uranium et de radioactivité, le nouveau Ministre des Mines d'alors a effectué une mission séparée à Faléa en compagnie du Gérant de Delta Exploration, du Président de Rockgate Capital Corporation, du Directeur National de la Géologie et des Mines, des medias publics notamment l'ORTM et le quotidien gouvernemental l'Essor et plusieurs journaux privés, pour informer l'opinion nationale que l'extraction de l'uranium à Faléa n'aura aucun effet nocif sur les organismes vivants. Dans sa volonté de convaincre nos concitoyens, le Ministre est allé jusqu'à s'essuyer le visage et à lécher des carottes sous la camera de la télévision nationale !

En riposte à cette opération frauduleuse de propagande et de manipulation, notre association a déclenché une campagne d'alerte auprès de la communauté scientifique internationale, des réseaux et mouvements anti-nucléaires, des institutions chargées de la santé et l'environnement, des droits humains, de la société civile et dans les médias. Elle a eu pour effets immédiats, l'envoi par la Direction Nationale de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) d'une mission de terrain, suivie de trois missions d'enquête de l'Agence Malienne de Radioprotection (AMARAP). Le Président de la République ATT somme au Ministre des Mines, de créer un cadre de concertation et de suivi du projet avec l'adoption d'une convention. Une deuxième grande réunion multi-acteurs a été ainsi tenue au Ministère des Mines le 14 juin 2011 et l'accord a été signé par le Ministre, Delta (représentant légal de Rockgate au Mali,) et notre association le 21 juin 2011.

4. Que dit l'accord que vous avez obtenu des autorités et de Delta Exploration ?

Selon les termes de ce document officiel, Rockgate s'est engagée à « régulariser » l'Etude d'impact Environnemental et Sociale (EIES) qu'elle menait en dehors de la réglementation et des procédures maliennes (c'est-à-dire en ignorant l'autorité compétente, à savoir le Ministère de l'Environnement et de son service technique missionné dans ce domaine qui est la DNACPN et à sécuriser les populations locales par rapport aux risques que celles-ci encourent suite à ses travaux d'exploration.

Malheureusement, de nouveaux obstacles ne tardent pas à surgir de nouveau: malgré l'insistance de notre association à travers ses demandes verbales répétées et ses nombreuses lettres de rappel, la DNACPN, (en dépit de sa promesse faite lors d'une rencontre officielle) ne nous a pas fourni une copie de son rapport sur la mission qu'elle a envoyé sur le terrain dans le cadre du suivi des travaux de la société.

L'AMARAP, lui, nous a envoyé un rapport qui n'est en fait qu'un résumé de «ses constats » au contenu vague et surréaliste qui jure avec la réalité sur le terrain. Par exemple, elle prétend que les forages sont refermés après extraction des carottes alors que c'est tout à fait le contraire dans la majorité des cas, et là où cette précaution a été prise, les ouvrages ont très vite été projetés en l'air par la pression de gaz souterrains, laissant les trous creusés à ciel ouvert. Elle affirme péremptoirement que le type d'habitat à Faléa empêche tout risque de concentration du gaz radon, ce, sans avoir au préalable mis en place des capteurs radon dans les habitations et en avoir mesuré la teneur ! En fait, c'est une région où les maisons sont généralement en case





ronde couverte de paille avec comme seule ouverture, une petite porte d'entrée basse. L'AMARAP ne fait aucune mention du fait que les échantillons de roches uranifères prélevés par Rockgate à des profondeurs allant de 135 à 400 mètres traversent inévitablement, dans de nombreux endroits, la nappe phréatique, qui se situe ici entre 3 et 4 m dans le sous-sol, avec le risque évident de la contaminer. Nous avons voulu obtenir d'elle les résultats détaillés des enquêtes et la méthodologie utilisée. Mais nous n'avons eu aucune suite.

S'agissant de Rockgate, malgré sa promesse, notamment lors de la rencontre délégation parlementaire européenne-CRIIRAD et notre association du 29 mars 2011 et au cours de la deuxième grande réunion multi-acteurs tenue au Ministère des Mines le 14 juin 2011 et plusieurs courriers de rappel qui lui ont été envoyés par notre association, elle n'a jamais daigné communiquer la moindre information demandée ! Tout comme la Commission des Mines de l'Assemblée Nationale qui nous a reçus. A l'issue d'une demi-journée d'audience et à notre demande, la Commission des Mines, sur autorisation de la Conférence des Présidents des groupes parlementaires, a envoyé à Faléa, du 09 au 13 juillet 2011, une délégation de cinq élus et d'un assistant parlementaire pour visiter le site du projet de mine d'uranium, rencontrer les populations locales et recueillir leurs préoccupations et doléances. Mais curieusement, cette mission a refusé de visiter les points de forage et de carottage réalisés par Rockgate. Ce qui a provoqué la colère des populations, surtout de la jeunesse qui n'a pas manqué de les interpeller publiquement. A son retour à Bamako, elle n'a donné aucune suite aux demandes de notre association et des acteurs locaux de Faléa d'accéder à une copie de son rapport de mission. Quelques mois plus tard, soit en février 2012, la DNACPN approuve sous conditions strictes, les termes de référence que lui a soumis le bureau d'études Magenta, nouveau consultant recruté par Rockgate pour réaliser l'EIES, limitée strictement au périmètre de 75KM2, contrairement au Ministre des Mines de l'époque qui les avait octroyés 100KM2 !

La Conférence Internationale de Bamako sur l'uranium, Santé et Environnement organisée en mars 2012 par notre association et ses partenaires comme l'IPPNW (une organisation de médecins et de physiciens qui luttent contre l'énergie nucléaire) le Forum Civique, a marqué un tournant décisif dans la prise de conscience par les décideurs politiques, institutionnels, l'opinion publique nationale, de la question de l'uranium et de ses conséquences sur la santé et l'environnement des populations. La société civile malienne et africaine, l'Université des Sciences et Techniques, la Faculté de

Médecine et d'Odontostomatologie, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INRSP), le Ministère des Mines et celui de l'Environnement y ont notamment participé. A cette conférence, le Ministre des Mines a annoncé la date de la première réunion du Comité National de Suivi du projet d'ouverture de la mine d'uranium pour le 29 mars 2012. Malheureusement, le Coup d'Etat survenu le 22 mars ajourne cette rencontre et amène Rockgate à suspendre, par prudence, ses activités sur le terrain, pour les reprendre assez rapidement le 5 avril.

En décembre 2012, elle annonce sur son site web une deuxième extension illégale que le Gouvernement malien lui aurait encore accordée, portant l'étendue de sa « propriété » dans la Commune de Faléa à 267 KM2. En plus, elle affirme qu'elle a terminé tous les travaux préparatoires à l'ouverture de la mine comme le sondage et les carottages, l'étude de faisabilité, l'Etude d'Impact Environnementale Economique et Social, le modèle d'exploitation technique qui sera privilégié, l'étude de rentabilité financière et prépare avec le Gouvernement malien, une convention sur l'uranium pour le milieu de l'année 2013 ! **(A suivre !)**

Mai Magana

Bulletin d'information de l'ONG de
Aghirin'man

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Almoustapha Alhacen

COMITÉ DE RÉDACTION

Almoustapha Alhacen

Rhamar Ilatoufegh

Ounfana Boubacar

Maidawa Boubacar

Coulibaly Salifou

Tcherno Abarchi

Silimane Almoustapha

EDITION

Sous les presses de la NIN

BP : 61 Niamey

TIRAGE

1000 exemplaires

La Tour du pétrole plus haute que la maison de l'uranium !

Le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM Issoufou Mahamadou, a présidé lundi, 15 avril 2019, la cérémonie de pose de la première pierre symbolique du pipeline domestique de transport de produits pétroliers raffinés de Zinder à Torodi, couplée à la pose de première pierre de la Tour du Pétrole à Niamey.

Les travaux de construction de ces infrastructures seront exécutés en deux ans par une société chinoise.

Prévue pour être construite en deux ans, la tour rassemblera l'ensemble de l'administration centrale du ministère dont les services sont aujourd'hui éparpillés dans divers bâtiments de la capitale, a-t-on précisé. Avec ses 19 étages, (elle) sera le plus haut immeuble de la ville

La construction du pipeline domestique s'inscrit dans le cadre de la mission du Ministère en charge des hydrocarbures de moderniser le système de transport des produits pétroliers dans le respect de l'environnement, de la sécurité, de la sûreté et la recherche de la réduction des coûts. Quant à la construction de la Tour du Pétrole, elle s'inscrit dans le Programme de Renaissance Acte II, de SEM le Président de la République en son volet infrastructures urbaines qui prévoit la modernisation et l'embellissement de la ville de Niamey. Répondant à la presse après la pose de la première pierre, le Président Issoufou Mahamadou a indiqué que cette tour, avec ses 19 étages, sera le plus haut immeuble de la ville.

Elle abritera l'ensemble des services composant l'administration centrale du ministère en charge des hydrocarbures dont les services sont aujourd'hui éparpillés dans divers bâtiments de la ville.

Le projet de pipeline, a précisé le Président de la République, permettra notamment de réduire les coûts de l'entretien des routes qui sont actuellement dégradées et de lutter contre la fraude des hydrocarbures.

Le Chef de l'Etat a par ailleurs annoncé qu'il est prévu, la construction d'un Hôpital de Référence à Tahoua, d'une capacité de 500 lits.

D'autres projets structurants très importants pour le développement économique et social du Niger, seront lancés au cours des deux prochaines années, a affirmé SEM Issoufou Mahamadou.

Rappelons que Niger exploite en collaboration avec multinationale chinoise depuis 2011, le



TOUR du pétrole à Niamey 19 ETAGES



Maison de l'uranium à Niamey 2 ETAGES

pétrole des gisements situés dans la région de Diffa dans l'extrême sud-Est du Niger en proie actuellement aux attaques meurtrières des « islamistes de Boko-Haram ». Ce pétrole qui sert actuellement à la consommation locale (20 000 barils/jours) est transporté par pipelines jusqu'à la raffinerie (SORAZ) installée dans la région de Zinder au centre du pays (environ 750 km puits pétroliers d'Agadem dans la région de Diffa). Le pays envisage l'augmentation de cette production et l'exportation du brut vers les pays voisins et dans le monde. Le pipeline passera par Maradi, Tahoua, Dosso, Niamey et Torodi commune du Niger à la frontière avec le Burkina-Faso, dans la région de Tillabéry environ 1070 km de la raffinerie SORAZ de Zinder.

La maison de l'uranium en construction à Niamey depuis 2016, a mis un demi-siècle pour commencer à sortir de terre pendant que les finales d'ORANO (ex AREVA) au Niger ont installé leurs sièges sociaux pendant 50 ans dans un bâtiment (SONARA) construit avec l'argent des arachides. Il s'agit d'un ensemble de deux bâtiments de deux étages pour une surface totale de 3 900 m². Une des particularités techniques du chantier est la mise en œuvre d'une façade ventilée en céramique de 3 500 m². À sa livraison en août 2018, cet immeuble abritera 400 collaborateurs des sociétés minières Somair, Cominak, Imouraren, Sopamin, Areva Mines Niger et Immeuble Uranium. Montant du contrat : 9 M€ ou six milliards de FCFA.